

établir des officiers pour rendre la justice, pour maintenir la tranquillité et faire observer les ordonnances. Le duc de Ventadour voulait, d'ailleurs, entrer dans les vues que les PP. Récollets lui avaient exposées pour la conversion de ces peuples, savoir, de les rendre sédentaires, en les attirant dans les colonies qu'il formerait à ce dessein. " Il est nécessaire, disait le P. Sagard, que les peuples que l'ont veut instruire dans la loi de Dieu, soient amenés à vivre en société, et à habiter des villes ou des bourgs, sous de bons chefs. C'est ainsi que l'ont pratiqué toutes les autres nations chrétiennes, qui ont conquis des pays infidèles." Etant donc résolu d'exécuter lui-même ce dessein, le duc de Ventadour déclara aux Récollets qu'il voulait établir de grandes colonies et des séminaires en Canada, pour y faire instruire les jeunes sauvages dans la religion catholique, et donna à ces Religieux les plus heureuses espérances, par le zèle qu'il leur témoigna. Enfin il parla lui-même à Louis XIII, qui agréa leur union avec les RR. PP. de la compagnie de Jésus.

V.

La compagnie, obligée de recevoir les Jésuites, leur refuse le couvert. Charité des Récollets.

Les associés, informés de ce nouvel arrangement, se montrèrent, d'abord, très-peu disposés à recevoir, en Canada, des missionnaires Jésuites, et finirent pourtant par consentir à leur départ, lorsqu'on leur eut donné à entendre qu'ils y seraient contraints par autorité. Le vice-roi avait, sans doute, le droit incontestable d'envoyer dans ce pays tels Religieux qu'il jugeait à propos, et avec d'autant plus de raison, qu'il ne prétendait pas augmenter, par là, les dépenses de la Compagnie : se chargeant lui-même de l'entretien des Jésuites qui seraient choisis pour cette mission. Ce furent les PP. Charles Lalemant, principal du collège de Paris, fils d'un ancien lieutenant criminel de cette ville, le P. Brébeuf, le P. Ennemond Massé, avec les frères François Charton et Gilbert Buret, coadjuteurs temporels. Le duc de Ventadour, qui montrait tant de zèle pour la propagation de la foi catholique, donna cependant sa commission au sieur de Caen, tout Calviniste qu'il était, et ce fut celui-ci qui conduisit, en Canada, les PP. Jésuites, et, avec eux, un religieux Récollet d'une famille illustre, le P. Joseph de la Roche d'Allion. Il les traita avec égard durant la traversée ; mais à leur arrivée, et avant qu'ils fussent sortis des barques, les PP. Jésuites eurent vent du mauvais accueil qui les attendait. Comme ils s'étaient contentés de l'autorisation verbale du roi, de Caen leur déclara que, n'ayant reçu de lui aucun ordre par écrit, il lui était impossible de les loger, ni à l'habitation de Québec, ni dans le Fort ; et qu'ils seraient obligés de repasser en France, sans doute par le vaisseau qui venait de les amener. Enfin, après bien des